MISSION DU COLLÈGE DE CHAMPIGNY

Le Collège de Champigny est un établissement d'enseignement privé de confession catholique, agréé aux fins de subventions par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui accueille une clientèle mixte, de la première à la cinquième année du secondaire.

Héritier des valeurs éducatives des Frères du Sacré-Cœur, le Collège de Champigny répond aux aspirations des jeunes de la société actuelle, en leur offrant un milieu de vie dynamique où chaque élève, quelle que soit sa condition, trouve sa place pour devenir un citoyen responsable, équilibré, créatif, engagé, empreint de spiritualité, respectueux des autres et de l'environnement.

Bénéficiant d'un encadrement à caractère familial où règnent l'encouragement, la confiance et la compassion, l'élève, en alliant effort et engagement, développe son autonomie et prend en charge sa réussite. Il découvre la satisfaction de dépasser ses limites personnelles et d'actualiser pleinement son potentiel, par une éthique de travail qui lui servira tout au long de sa vie.

1.LE PERSONNEL DU COLLÈGE

- 1-1 LA DIRECTION GÉNÉRALE : M. Jean Garneau, bureau 119
- **1-2 LES DIRECTIONS DES SERVICES PÉDAGOGIQUES** : Mme Nancy Grenier, directrice des services pédagogiques 1_{re}, 2_e et 3_e secondaires et Parcours 2/3, bureau 113
- M. Luc Baillargeon, directeur des services pédagogiques 4e et 5e secondaires et responsable de la pastorale, bureau 115
- **1-3 LA DIRECTION DES SERVICES AUX ÉLÈVES**: Mme Sarah Cloutier (Mme Constance Dion, août 2020 à mars 2021), bureau 019
- **1-4 LE PERSONNEL DU SECRÉTARIAT** : Mme Lorraine Boilard, secrétaire de direction, bureau 117

Mme Lisette Gosselin, réceptionniste

- **1-5 L'ORGANISATION SCOLAIRE** : Mme Lyne Arsenault, bureau 117
- **1-6 LA COMPTABILITÉ**: Mme France Trudelle, bureau 109
- 1-7 L'INFORMATIQUE : M. Jean-François Turgeon, bureau 121
- 1-8 L'ENTRETIEN: M. Benoit Fortin, bureau 053
- **1-9** L'ORTHOPÉDAGOGIE : Mme Marie-Hélène Gagné-Fortin, bureau 219 (Mme Gagné-Fortin assurera le remplacement de maternité de Mme Charbonneau pour l'année scolaire 2020-2021).

- 1-10 L'ORIENTATION: Mme Suzie Pelletier, Conseillère d'orientation, bureau 135
- 1-11 LA BIBLIOTHÈQUE : M. Gilles Pépin, local 118
- **1-12 LA VIE ÉTUDIANTE** : Mme Mélanie Chiasson, Technicienne en loisirs et responsable de la vie étudiante, bureau 021
- 1-13 LES LOISIRS ET LES SPORTS: M. Laurent Issa, Technicien en loisirs et sports, bureau 068
- **1-14 LE LABORATOIRE DE SCIENCES** : M. Jonathan Rondeau, Technicien en laboratoire, bureau 02
- 1-15 LA PASTORALE: M. Philipp Dugas, local 125
- 1-16 LES ENSEIGNANTS D'ÉDUCATION PHYSIQUE : bureau 073
- 1-17 LES ENSEIGNANTS DE PREMIÈRE ET DEUXIÈME SECONDAIRES : salle 100
- 1-18 LES ENSEIGNANTS DE TROISIÈME SECONDAIRE : salle 222
- 1-19 LES ENSEIGNANTS DE QUATRIÈME SECONDAIRE : salle 156
- 1-20 LES ENSEIGNANTS DE CINQUIÈME SECONDAIRE : salle 137
- 1-21 LE SALON DU PERSONNEL : salle 148
- **1-22 L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE** : Mme Élise Grenier, Technicienne en éducation spécialisée, bureau 09
- 1-23 LES SURVEILLANT.E.S DES ÉLÈVES : Mme Andrée-Anne Gagné et M. Yannick Vézina, bureau 037
- 1-24 LA POLICIÈRE ÉCOLE : Mme Mélanie Jobin, bureau 133

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

2-1 OUVERTURE DU COLLÈGE

LE MATIN, le Collège ouvre ses portes à 7 h 30. Les élèves qui arrivent entre 7 h 30 et 9 h sont assignés à la grande salle ou à la bibliothèque.

LE SOIR, le Collège ferme à 17 h 30, sauf pour les élèves qui participent à des activités parascolaires dirigées.

Du lundi au vendredi, avant 7 h 30 et après 17 h 30, le Collège est fermé. Le samedi, le dimanche, les journées fériées et durant les vacances, le Collège est fermé. Toutefois, à ces périodes, la réceptionniste est présente, mais elle est au service des Frères du Sacré-Cœur et n'est pas autorisée à laisser entrer des élèves ou des parents.

2-2 GESTION DES ABSENCES

Toute absence doit être signalée et justifiée par les parents par un appel téléphonique à Mme Lisette Gosselin entre 8 h 30 et 10 h et en après-midi entre 13 h et 14 h au 418-872-0508.

Vous pouvez également utiliser le **Pluriportail** en allant dans **MESSAGERIES / ABSENCES / RÉCEPTION**.

Pour le retour en classe, l'élève doit apporter un message écrit par ses parents et le présenter dès le jour de son retour aux surveillants.

Pour quitter son cours, l'élève doit avoir en main une pièce justificative écrite et signée par ses parents et la présenter à son enseignant. L'élève doit toujours prévenir un surveillant avant de quitter l'école.

L'élève retardataire pourra se voir interdire son accès au cours s'il n'a pas un billet signé par ses parents. Il devra se présenter au bureau des surveillants. Ces retards sont compilés et des sanctions pourraient être émises.

Absence aux évaluations :

En cas d'absence à une évaluation, des frais de 40\$ payables le jour de la reprise seront appliqués. Cette reprise a obligatoirement lieu le jeudi suivant l'examen. Un élève qui présente un billet médical à la direction pourra être exempté des frais de 40\$. L'élève qui néglige de se présenter à sa reprise obtient la note zéro.

Tous les détails concernant les absences se retrouvent dans le **Pluriportail** sous l'onglet **COMMUNAUTÉ / RESSOURCES / DSP / DSP PUBLIC.**

2-3 LES PREMIERS SOINS

L'élève qui se blesse ou qui a des ennuis de santé peut, en tout temps, s'enquérir de ce service auprès de la réception du Collège.

2-4 SITUATIONS SPÉCIALES D'URGENCE, CONSIGNES À RESPECTER

- -Rester calme;
- -Assurer votre santé et votre sécurité;
- -Suivre les directives émises par le personnel;
- -En cas d'alarme à l'heure du dîner, rejoindre immédiatement le dernier enseignant que vous avez eu au lieu de rassemblement;
- -Se diriger au lieu de rassemblement désigné;
- -Demeurer regroupé au lieu de rassemblement, ne pas quitter les lieux;
- -Ne jamais retourner à l'intérieur du lieu évacué avant d'en avoir reçu l'autorisation.

3.CODE DE VIE AU COLLÈGE

Le code de vie comprend des règles de vie basées sur le RESPECT, l'ENGAGEMENT, le DÉPASSEMENT et la CONFIANCE.

CODE DE VIE AU COLLÈGE

Règles de vie

Ici, au Collège de Champigny, j'apprends à...

...Faire preuve de RESPECT envers toutes les personnes qui m'entourent.

...Devenir un citoyen ENGAGÉ et numériquement responsable.

...Me **DÉPASSER** sur le plan intellectuel et physique.

...Avoir **CONFIANCE** en moi et dans le monde qui m'entoure.

En quoi consiste le respect ...

- -Adopter des comportements sociaux positifs et des comportements de savoir-vivre.
- -Respecter les engagements que je prends.
- -Respecter les limites physiques de l'école.
- -Respecter le code de vie et les consignes de mes enseignants en classe.
- -Développer une citoyenneté numérique positive et respectueuse.
- -Adopter un comportement qui est exempt de violence, d'intimidation et de menaces.

En quoi consiste l'engagement ...

- -Participer en classe et porter attention à l'enseignement.
- -Remettre ce que l'on me demande (travaux, feuille de route, etc.).
- -Apporter le matériel nécessaire pour mon travail.
- -Utiliser le matériel électronique de façon adéquate.
- -Assumer mes responsabilités d'élève et me mobiliser dans mes apprentissages.
- -Participer aux activités pastorales de l'école.

En quoi consiste le dépassement...

- -Mettre des efforts dans tous mes travaux scolaires en classe et à la maison.
- -Participer aux activités physiques de l'école.
- -S'intéresser aux activités culturelles et/ou artistiques de l'école.
- -S'impliquer dans des activités qui me passionnent.
- -Donner le meilleur de moi-même.

En quoi consiste la confiance...

- -Croire en la bonne volonté des intervenants autour de moi.
- -Aller chercher l'aide auprès des intervenants scolaires accessibles.
- -Adopter des comportements empreints des valeurs chrétiennes.
- -Croire que je peux faire mieux.
- -Être bienveillant envers les autres.

Renforcement

- -Activités récompenses pour tous
- -Observations positives au dossier
- -Méritas / Galas
- -Diners de reconnaissance
- -Bourses
- -Etc.

Sanctions

- -Retenues
- -Se présenter à la prochaine récupération
- -Se présenter aux deux prochaines récupérations
- -Parents informés par courriel
- -Réflexion à l'école
- -Signature de l'agenda ou du devoir
- -Etc.

^{*} Les détails de ton Code de vie sont au Pluriportail dans Communauté / Ressources / DSE 05/06/20

4. ORGANISATION MATÉRIELLE

4-1 LA TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue vestimentaire doit être portée chaque journée d'école, aux examens, aux retenues, aux sorties culturelles, sportives et de plein air. Elle comprend les souliers de la collection *L'élève qui se présente* au Collège en ne se conformant pas aux exigences vestimentaires sera sanctionné, voire même refusé aux cours.

En toutes circonstances, lorsque les élèves représentent le Collège (galas, spectacles, sortie spéciale, portes ouvertes, etc.), ceux-ci doivent porter convenablement la collection de vêtements dans son intégralité à moins d'une exemption clairement accordée par la direction.

Les détails se retrouvent sur le PLURIPORTAIL COMMUNAUTÉ / RESSOURCES / DSE

4-2 LE CASIER ET LE MATÉRIEL SCOLAIRE

Le casier n'est pas un endroit privé dont l'élève peut disposer à sa guise. Le casier appartient à l'école qui peut l'ouvrir en tout temps et il ne doit servir qu'à y remiser des vêtements et des livres scolaires. Il est à noter qu'en aucun temps l'élève ne peut échanger et/ou partager son casier avec un autre élève. De plus, l'élève ne peut apporter son sac à dos en salle de classe.

4-3 LE CADENAS

L'élève loue le cadenas pour l'année. Il doit le remettre en bon état ou le payer lorsqu'il est brisé ou perdu. Une clé maitresse permet de venir en aide à celui qui aurait oublié la combinaison de son cadenas.

4-4 ESPACES DE STATIONNEMENT

Un nombre limité d'espaces de stationnement est mis à la disposition des élèves. Afin d'y avoir accès, l'élève doit remplir le formulaire prévu à cette fin et une confirmation sera produite à l'élève par les surveillants. Le véhicule ne doit servir qu'au transport de l'élève. Il ne doit pas devenir un lieu de rencontre.

4-5 ASCENSEUR

L'usage de l'ascenseur est limité aux seuls élèves dûment autorisés par la direction des services aux élèves, et ce, pour des raisons valables. Un billet spécial sera remis aux élèves autorisés à utiliser l'ascenseur.

4-6 OBJETS PERDUS

Le Collège n'est pas responsable des objets perdus, volés ou détériorés.

4-7 LES AIRES DE CIRCULATION

Les vestiaires, les corridors et les escaliers sont des lieux de passage et non des endroits pour manger, flâner, faire des devoirs, etc. L'élève doit être en tout temps à l'intérieur des limites du Collège de Champigny. Toute circulation du côté de la communauté des Frères du Sacré-Cœur est strictement interdite. L'élève doit adopter un comportement calme et respectueux lorsqu'il circule dans les corridors sur les heures de cours.

5.LES SERVICES PÉDAGOGIQUES DU COLLÈGE

5-1 ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE ET SUIVI DES ÉLÈVES

Les services offerts à nos élèves sont dispensés par un personnel qualifié et engagé pour le développement global de chaque élève. Quotidiennement, les enseignants créent des liens significatifs avec chacun.e de leurs élèves. Ils les outillent pour développer leur autonomie, le goût de l'effort, des stratégies de travail efficaces et une discipline intellectuelle et personnelle qui leur permettront de développer des compétences disciplinaires en préparation de leurs études postsecondaires.

5-2 TITULARIAT

Le titulariat est offert par un enseignant pour chacun des groupes scolaires. Le titulaire permet de personnaliser l'accompagnement de chaque élève et de développer un sentiment d'appartenance à la grande famille du Collège de Champigny. La qualité de l'encadrement se concrétise entre autres, par la formation de groupes stables et des rencontres prévues à l'horaire avec son titulaire, et ce, une fois par cycle. Ce service influence positivement la relation enseignant-élève et permet un impact concret sur la motivation de l'élève face à son cheminement scolaire et professionnel. Ce programme permet une collaboration efficace et indispensable entre l'école et les parents.

5-3 RENCONTRE AVEC L'ENSEIGNANT

Il ne pas hésiter à demander une rencontre avec ses enseignants lorsque des difficultés sont rencontrées. Cette demande peut se faire directement auprès de l'enseignant ou par le portail.

5-4 PÉRIODES DE RÉCUPÉRATION

Des périodes de récupération, organisées par les enseignant.e.s ,sont offertes les midis à compter de 12 h 35. Les élèves se présentent sur une base volontaire, mais peuvent aussi y être convoqués par l'enseignant.

5-5 PÉRIODES DE RENFORCEMENT

Elles sont offertes par des enseignants en français et mathématiques de 1_{re} à 3_e secondaire à raison d'une période 75 minutes par cycle. Un élève qui éprouve des difficultés dans les deux matières, sera quant à lui, convoqué pour une période avec l'orthopédagogue. Ce sont les enseignants qui ciblent les élèves qui bénéficieront de ce service. Pour les élèves en danse et en musique (1_{re} et 2_e secondaires) l'orthopédagogue offre ce soutien pendant l'heure du diner.

5-6 SOUTIEN ET ENCADREMENT À LA RÉUSSITE

Ce service permet aux élèves présentant un échec au bulletin à la 1_{re} et 2_e étape en mathématiques et / ou en français de suivre des cours de récupération avec un enseignant. Il y a des frais pour ce service.

5-7 L'ORTHOPÉDAGOGIE

L'orthopédagogue s'occupe de la mise en place des plans d'intervention et du suivi des mesures d'adaptation pour les élèves ayant des besoins particuliers. Ces élèves doivent avoir reçu un diagnostic ainsi qu'une évaluation complète par un professionnel. L'orthopédagogue intervient également auprès des élèves en difficulté en les aidant à développer des stratégies d'apprentissage tout au long de leur parcours scolaire.

5-7-1 ATELIERS OFFERTS AUX ÉLÈVES

Tout au long de l'année, l'orthopédagogue offre des ateliers thématiques aux élèves qui sont ciblés par les enseignants concernant des stratégies d'étude, d'organisation, de la gestion du temps, de l'anxiété et de l'accompagnement avec les outils technologiques (logiciels d'aide, les stratégies en écriture, en lecture, etc.).

5-7-2 SUIVI INDIVIDUEL

Des services d'orthopédagogie, d'orthophonie et d'éducation spécialisée sont offerts par LA FIRME PARCOURS D'ENFANTS. Ces services sont payants et votre enfant peut les recevoir au Collège.

5-8 JUMELAGE AVEC UN ÉLÈVE DE 5E SECONDAIRE

Jumelage avec un élève de 5_e secondaire lors des récupérations-midis ou sur des heures de diner. Ce service est gratuit. Vous pouvez en faire la demande à la direction des services aux élèves.

5-9 DEVOIRS ET ÉTUDES SUPERVISÉS

Le Collège offre aux élèves, qui le désirent, des périodes d'étude et de devoirs supervisés. Ces dernières sont organisées par la direction des services pédagogiques et vous seront offertes en début d'année scolaire et en janvier. Il y a des frais pour ce service.

5-10 PAIRS AIDANTS

Le service de la pastorale forme un comité d'élèves bénévoles de 5_e secondaire qui reçoivent une formation dispensée par des intervenants au sujet de l'écoute, l'intimidation, le harcèlement, etc. Ces élèves assurent une présence aidante auprès des élèves de la 1_{re} et de la 2_e secondaire principalement. Ils facilitent une première approche afin de les référer aux intervenants de l'école. C'est une aide supplémentaire de première ligne pour nos élèves.

5-11 SERVICE D'ORIENTATION

Les élèves reçoivent un accompagnement en groupe, à partir de la 3_e secondaire et ce, jusqu'en 5_e secondaire. En 4_e et 5_e secondaires, ils peuvent également bénéficier de rencontres individuelles sur rendez-vous. La conseillère d'orientation aide les élèves à mieux se connaitre quand vient le temps de faire leurs choix scolaires et professionnels. Plusieurs activités d'exploration et différents ateliers leur sont offerts afin de permettre aux élèves d'atteindre une meilleure réussite scolaire, éducative et vocationnelle.

5-12 SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Ce service assure, au quotidien, un rôle de relation d'aide, d'encadrement et de sensibilisation auprès des élèves. L'éducatrice peut intervenir de façon individuelle ou de groupe pour des difficultés d'organisation, d'anxiété, de comportement, d'intégration, d'intimidation, etc. Il est possible de la rencontrer avec ou sans rendez-vous.

5-13 SERVICE DE LA PASTORALE

Tout au long de l'année, l'animateur de pastorale fait vivre aux élèves des activités qui leur permettent de développer leur vie spirituelle, leur conscience sociale, de participer à l'amélioration de leur milieu et de la société, tout en leur permettant d'établir des liens entre leur vie spirituelle et leur engagement communautaire. L'animateur anime différents comités comme celui de la pastorale et des pairs aidants.

5-14 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

C'est un complément pédagogique qui offre aux élèves un espace accueillant où ils peuvent lire, étudier et travailler en silence. La bibliothèque est ouverte selon l'horaire des classes soit de 8 h 30 à 16 h 15. Vous trouverez le guide des normes de présentation pour les travaux écrits et électroniques dans le **PLURIPORTAIL / COMMUNAUTÉ / RESSOURCES / DSE.**

5-15 SERVICE DE LA CAFÉTÉRIA

Un bistro est disponible pour des repas complets ou à la carte pour les élèves qui le désirent. Différents modes de paiement sont offerts.

6.LA VIE ÉTUDIANTE AU COLLÈGE

6-1 ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

APRÈS LES COURS: De nombreuses activités parascolaires sont également offertes aux élèves : théâtre, improvisation, danse, guitare, orchestre, filles actives, clubs sportifs (badminton, soccer, volleyball, basketball, football, rugby, etc..). Généralement, ces activités se pratiquent tôt le matin et/ou après la classe.

L'HEURE DU MIDI: Les inscriptions s'effectuent au cours de l'année dans ces secteurs d'activités : sports, pastorale, art culinaire, arts, club littéraire, espagnol, animalerie, danse, musique, jeux de société, robotique, etc. Il est possible de développer certains talents ou de compléter sa formation. En 5_e secondaire, les élèves sont mis à contribution pour l'animation d'activités-midis selon leurs intérêts; cela contribue à développer leur sens des responsabilités.

6-2 LE CONSEIL DE CLASSE

Cette instance, sous la supervision du titulaire, permet à chacun des groupes de collaborer à personnaliser son milieu de vie.

6-3 LE CONSEIL DES ÉLÈVES

L'A.C.T.I.F., sous la supervision de la responsable de la vie étudiante, est une instance qui permet à chacun des groupes de mandater un élève élu afin de siéger au gouvernement étudiant. Ce conseil assure un lien privilégié avec la vie étudiante du Collège.

6-4 VOYAGE SCOLAIRE

L'élève a la possibilité de faire un voyage par année. Cela lui permet de parcourir diverses destinations allant du Canada au Mexique et en Europe. L'élève qui souhaite participer à un voyage scolaire ne doit pas franchir d'étape disciplinaire.

6.5 SYSTÈME D'ÉMULATION

Au Collège de Champigny, il existe un système d'émulation qui a pour but de souligner l'aspect positif de la vie scolaire et étudiante de nos élèves. Il est basé sur le respect du code de vie. Vous retrouverez plus de détails dans le **PLURIPORTAIL / COMMUNAUTÉ / RESSOURCES / DSE.**

7.LE CODE DE DÉONTOLOGIE POUR L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES AU COLLÈGE DE CHAMPIGNY

Afin de mieux vivre la vie technologique au Collège, il est important que l'on se dote d'un ensemble de règles communes qui favoriseront tes apprentissages et ton développement global. Les éléments qui se retrouvent dans le code de déontologie du Collège ont été pensés en ce sens.

Nous te demandons de prendre le temps de lire ce code de déontologie ainsi que celui de la Nétiquette sur les réseaux sociaux et en cours virtuels avec tes parents.

Lorsque tu as terminé la lecture du code, prends le temps de t'y engager en le signant. Présente-le à tes parents qui doivent le signer également.

7-1 La tablette et/ou le portable sont mes outils personnels pour mon travail pédagogique

- -Je suis responsable de ma tablette ou de mon portable.
- -Je ne prête mon outil ou je ne divulgue mon mot de passe à personne.
- -Je ne manipule pas les outils des autres en raison du risque de bris du matériel dont je devrai assumer les coûts de réparation advenant un bris.
- -Les VPN « virtual private network » (VPN) ne peuvent être téléchargés ou utilisés sur ma tablette ou mon ordinateur.
- -J'accepte que mes parents et les éducateurs de l'école aient accès au contenu de mon outil en tout temps.
- -J'adopte des comportements et je tiens des propos appropriés et respectueux envers le personnel et les élèves du Collège.
- -En tant qu'élève, je n'entretiens que des rapports professionnels et pédagogiques avec le personnel du Collège.
- -Mes communications se font dans un langage correct, respectueux et sont rédigées dans un français adéquat.
- -Je suis responsable des actes que je pose en utilisant les technologies.
- -Je respecte le système informatique du Collège. Si je commets un acte illégal, je m'expose à des mesures disciplinaires, à des poursuites judiciaires et à des réclamations en dommages (vol, harcèlement, intimidation, menaces, messages haineux, contenu pornographique, etc.).
- -J'effectue les mises à jour des applications et du système d'exploitation régulièrement à la maison.
- -Je m'exprime en mon nom et non au nom du Collège.

7-2 <u>Je me conforme aux règles d'utilisation exigées par l'enseignant.e en</u> classe

- -J'apporte mon outil rechargé à chacun de mes cours, car il n'y a aucune borne de recharge au Collège.
- -Je ferme et je dépose mon appareil sur mon bureau dès le début du cours. Mes applications sont également fermées.
- -Je mets mon appareil en mode « ne pas déranger » en permanence durant les heures de cours.
- -J'utilise mon appareil à des fins pédagogiques et seulement lorsque l'enseignant.e l'autorise.
- -J'organise le contenu de l'appareil selon les exigences des cours.
- -Je consulte quotidiennement le Pluriportail et le Classroom, car ce sont les moyens de communication entre le personnel du Collège et moi.
- -Je dois conserver un espace suffisant pour l'installation de toute application et/ou tout document pédagogique.

7-3 Appareils achetés grâce à des subventions du Ministère de l'Éducation (mesure 30110)

Ces appareils demeurent la propriété du Collège.

- -Je respecte les consignes données lors de l'appropriation de l'outil.
- -Je sais que je devrai remettre mon appareil au Collège pour la saison estivale.

7-4 L'utilisation d'appareils technologiques personnels

- -Durant les temps libres, je peux utiliser mon appareil personnel (portable, cellulaire, lecteur de musique, montre intelligente, etc.).
- -À l'heure du midi, soit de 12h05 à 12h35, je n'utilise pas mes appareils électroniques.
- -Durant les heures de classe, je laisse ces appareils personnels dans mon casier, sinon ils seront confisqués et remis aux surveillants. Une sanction sera appliquée.

7-5 La nétiquette sur les réseaux sociaux

Le terme nétiquette est un néologisme composé des termes net et étiquette. Selon la définition du Dictionnaire Larousse : Ensemble des règles de bonne conduite à observer sur internet.

Ce que tu dois toujours te souvenir lorsque tu utilises les technologies Je dois protéger ma vie privée.

- -Je vérifie mes paramètres de confidentialité.
- -Je ne révèle pas des informations confidentielles et privées.
- -Je suis vigilant.e si je ne communique pas les détails de mes voyages et déplacements.
- -Je me garde de publier des commentaires discriminatoires, diffamatoires ou désobligeants.
- -Je ne publie aucune photo, vidéo où d'autres personnes apparaissent sans leur consentement.
- -Je choisis bien mes amis, pages, groupes et contenus. Ils en disent long sur moi.
- -Je suis conscient.e que tout ce que je transmets avec ma tablette ou mon portable laisse des traces que je devrai assumer le restant de ma vie.
- -Je m'assure que ce que je diffuse respecte les personnes, ainsi que les droits d'auteurs.
- -Je respecte le travail des autres en évitant de plagier et je mentionne mes sources.
- -Je protège ma réputation.
- -Je suis responsable des enregistrements audio, vidéo ou photo ainsi que leurs diffusions. Ces dernières doivent être faites avec le consentement des personnes impliquées et avec le respect de la réputation d'autrui.

Ne crois pas tout ce qui se publie

Avant de partager une nouvelle ou d'utiliser un contenu pour tes publications, pose-toi quelques questions :

- -Est-ce que cette nouvelle a du sens?
- -Est-ce que la source est crédible, reconnue, fiable?
- -Est-ce que je peux la valider par une autre personne?

La nétiquette en classe virtuelle

-J'utilise mon propre nom lorsque je rejoins la classe virtuelle.
-Je m'assure de ne pas être dérangé.e, en plaçant une affiche sur ma porte.
-Je suis à l'heure.
-Je suis respectueux.se en gestes et en mots.
-Je respecte la vie privée de tous en n'en publiant ni photo et ni vidéo de la classe virtuelle.
-Je participe activement, car je sais que mes enseignants travaillent pour moi.
-Je respecte mon tour de parole.
-Je mange avant ou après la classe virtuelle.
-Je soigne mon apparence et je porte des vêtements appropriés.
-J'active mon micro seulement lorsque je prends la parole.
-J'évite les distractions en fermant les applications que je n'utilise pas.
-Je fais le travail demandé et je prépare mon matériel avant la rencontre.
Moi, je m'engage à respecter le Code de déontologie et la Nétiquette du Collège de Champigny. Je suis conscient eque le non-respect de celui-ci conduira à des sanctions. Voir dans le Pluriportail A Communauté / Ressources / DSE .
Signature de l'élève :
Date :
Signature de mes parents :
Date :